



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 30 septembre 2024

Délibération n°DE_2024_029

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	6	6
Date de la convocation : 20/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Claire GERY.

Présents : Claire GERY, Roger MOORE, Céline CERTANO, Grégory ARMAND, Robert FORTUNE, Thierry PUILLET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline CERTANO est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

OBJET : Délibération de la décision modificative n°2 - Régie Eau et Assainissement MONTMAUR EN DIOIS 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	11 500	0
2315 (041) - 0	Installat°, matériel et outillage technique	0	1 415
2315 (041) - 0	Installat°, matériel et outillage technique	0	11 500
2156 (041) - 0	Matériel spécifique d'exploitation	1 415	0
TOTAL INVESTISSEMENT		12 915	12 915
TOTAL		12 915	12 915

Ces opérations d'ordre budgétaire concernent l'intégration des études faites préalablement aux travaux désormais terminés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits à MONTMAUR EN DIOIS.

Claire GERY
Président de séance



Céline CERTANO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024
026-212602056-DE_2024_029-DE
A G E D I

DE_2024_029